



CITÉ MÉDIÉVALE

Guide pour Préparer Votre Mariage avec la Mairie

Félicitations pour votre décision de vous marier ! Afin de vous accompagner dans vos préparatifs, nous avons réuni dans ce document toutes les informations nécessaires pour organiser votre mariage civil avec la Mairie. Suivez les étapes ci-dessous pour garantir que tout se passe sans accroc.

1. Liste des Documents à Fournir

Pour constituer votre dossier de mariage, merci de préparer les documents suivants :

- Pièce d'identité : une copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Acte de naissance : un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux (6 mois si né à l'étranger).
- Justificatif de domicile : une facture récente (moins de 3 mois) ou une attestation de logement.
- Liste des témoins : les noms complets, dates de naissance, professions et copies des pièces d'identité des témoins (entre 2 et 4 témoins au maximum).
- Certificat de contrat de mariage (si applicable) : délivré par le notaire.
- Autres documents à fournir selon la situation :
 - Si l'un des époux est étranger : attestation de coutume et certificat de capacité matrimoniale.
 - En cas de veuvage : acte de décès du conjoint précédent.
 - En cas de divorce : jugement de divorce.

La Mairie vous donnera également un livret de mariage à compléter et à nous retourner accompagné de tous vos documents au moins 15 jours avant la date prévue du mariage.

2. Planification de la Cérémonie

Choisir une Date

- Contactez la Mairie : Prenez rendez-vous pour convenir d'une date et d'un horaire. Le mariage doit avoir lieu dans la commune de résidence de l'un des époux.
- Anticipation : Réservez votre date au moins 2 mois à l'avance pour garantir la disponibilité.

Répétition de la Cérémonie

Certaines Mairies proposent une répétition symbolique pour vous familiariser avec le déroulement de la cérémonie. Informez-vous auprès de votre interlocuteur municipal.

3. Organisation Logistique

Location de la salle polyvalente

- Si vous souhaitez organiser une réception : Renseignez-vous sur la disponibilité de la salle polyvalente.
- Démarches : Contactez la mairie pour obtenir les tarifs, disponibilités et conditions de location.

Assurez-vous que le lieu choisi pour la cérémonie et/ou la réception est accessible aux personnes à mobilité réduite, si besoin.

4. Conseils Pratiques

- Pensez à vos témoins : Informez-les des formalités et de leur rôle durant la cérémonie.
 - Répartissez les tâches : Sollicitez vos proches pour vous aider dans l'organisation (décoration, accueil des invités, etc.).
 - Envoyez vos invitations : Prévenez vos proches de la date, l'heure et le lieu dès que possible.
-

5. Contactez la Mairie

Pour toute question ou assistance, contactez le service État Civil :

- Adresse : 1 place de la Mairie
 - Téléphone : 05 55 21 25 21
 - E-mail : accueil@mairie-correze.fr
 - Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 8h30 à 12h00, Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
-

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur et une organisation sereine pour votre mariage !